

**HANDICAP ET EMPLOI,
LE CDG31 VOUS ACCOMPAGNE**

WEBINAIRE

**DÉCOUVRIR ET INTÉGRER
LA FPT**

**MARDI 16 NOVEMBRE 2021
10H - 12H**



CDG31 CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE
DE LA HAUTE-GARONNE



CAP EMPLOI TARN-ET-
GARONNE & 31 NORD

CAP EMPLOI ARIÈGE-
COMMINGES



- ❖ **INTRODUCTION**
- ❖ **COMMENT ACCÉDER À LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE?**
- ❖ **QUELLES OPPORTUNITÉS SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI TERRITORIAL DANS LA HAUTE- GARONNE ?**
- ❖ **ENGAGER UNE DÉMARCHE DE RECHERCHE D'EMPLOI EFFICIENTE, PERTINENTE ET RÉALISTE.**
- ❖ **QUELLES AIDES DU FIPHFP POUR FACILITER L'INSERTION DANS LA FPT?**





- **3 Fonctions Publiques – 5,4 millions d’agents publics**

FONCTION PUBLIQUE D’ETAT

Ministères, préfetures, rectorats, universités, directions départementales et régionales ...

FONCTION PUBLIQUE HOSPITALIERE

Etablissements publics de santé
Etablissements publics sociaux et médico-sociaux

FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE

☐ Collectivités territoriales

- 13 régions
- 101 départements
- 34 838 communes

☐ Les établissements publics

- Communautés de communes, d’agglomération, métropoles
- CCAS, CDG, CNFPT, Syndicats spécialisés (eau, assainissement, transport, déchets, voirie...)

1,9 M d’agents
territoriaux





La Fonction Publique territoriale : des institutions, des compétences multiples au service des territoires.

❑ **Régions:**

Développement économique, aménagement du territoire, formation professionnelle, gestion des lycées, transports non urbains...

❑ **Départements :**

Solidarité et Action et sociale (insertion, protection maternelle et infantile, personnes âgées, handicapées...)
Voirie/ Infrastructures , gestion des collèges, aides aux communes ...

❑ **Communes :**

Urbanisme, structures d'accueil de la petite enfance, écoles maternelles et primaires, actions culturelle, voirie...

❑ **Établissements publics :** Communautés de communes, d'agglomération, métropoles, syndicats, CCAS, CDG, CNFPT...

Compétences spécialisées transférées par les communes ou définies par la loi .





COMMENT ACCÉDER À LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ?





La structuration des emplois dans la FPT

10 Filières

- Administrative
- Technique
- Culturelle
- Animation
- Sociale
- Médico-sociale
- Médico-technique
- Sécurité (Pol. Municipale)
- Incendie et Secours
- Sportive

3 Catégories

A : Fonctions de conception et direction
(niveau requis : Bac+3 et plus)

B : Fonctions d'encadrement intermédiaire et/ou d'application (niveau requis : Bac à Bac + 2)

C : Fonction d'exécution
(niveau requis : BEP, CAP ou Brevet des collèges)

53 Cadres d'emplois

Ex. de la filière administrative :

Cat **A** : Administrateurs ;
Attaché ;
Cat **B** : Rédacteurs
Cat **C** : Adjoints administratifs

Ex. de la filière technique :

Cat **A** : Ingénieurs
Cat **B** : Techniciens ;
Cat **C** : Agents de maîtrise
Adjoint technique

+ de 230 métiers

Exemple des adjoints administratifs :

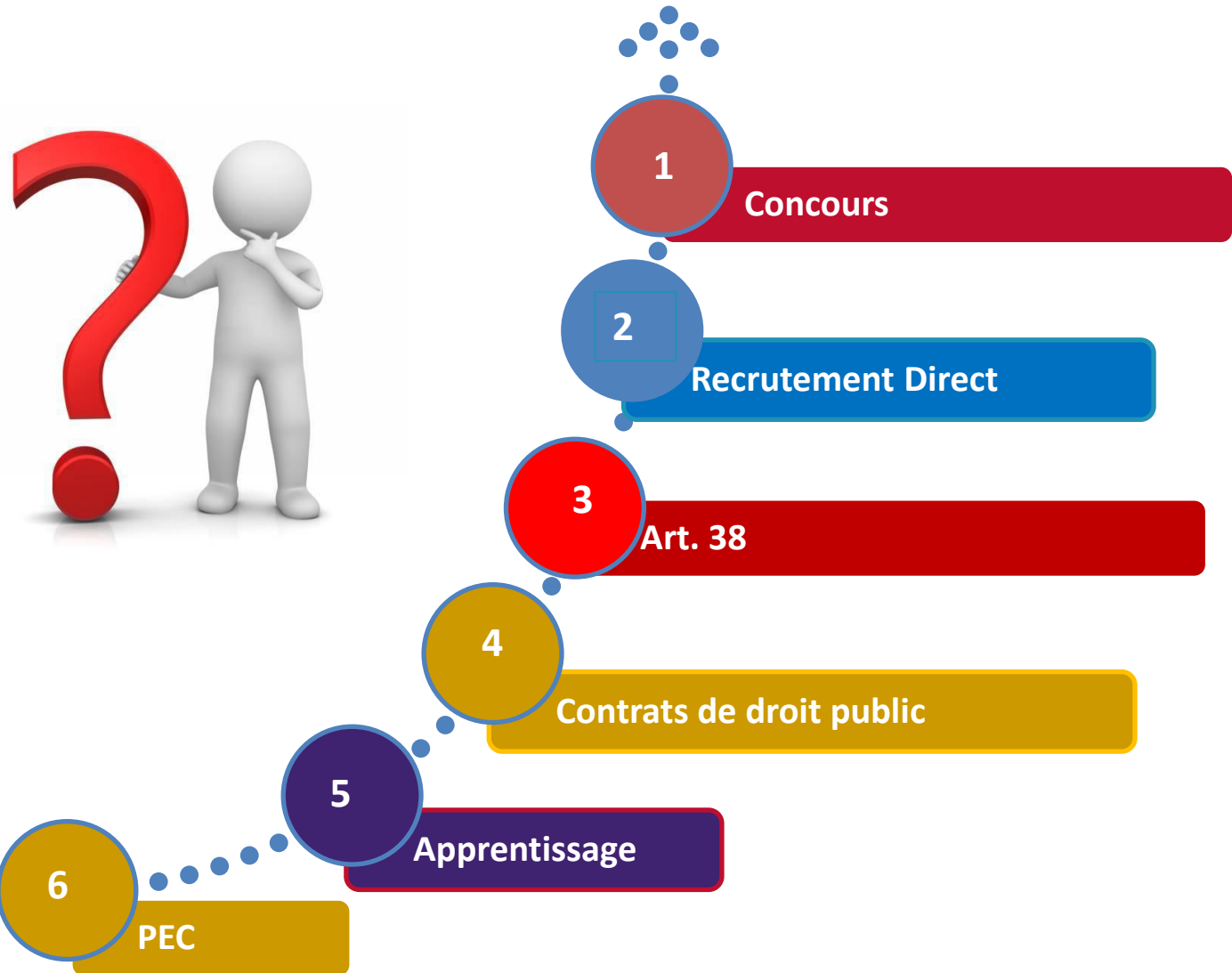
Assistant.e de gestion administrative
Assistant.e de gestion financière, budgétaire ou comptable
Chargé.e d'accueil
Assistant.e de gestion RH
Assistant.e de direction

Exemple des adjoints techniques:

Ouvrier.e de maintenance des bâtiments
Jardinier.e
Chargé.e de propreté des locaux
Agent.e de restauration)



Accéder à la Fonction Publique Territoriale





➤ Dispositif de recrutement de droit commun pour le recrutement de fonctionnaires territoriaux

Concours externe

- Ouvert à tout candidat sous conditions de diplômes

Concours Interne

- Ouvert aux fonctionnaires et agents publics avec conditions d'ancienneté

3^{ème} concours

- Ouvert aux candidats disposant d'expérience professionnelle dans le secteur privé ou aux responsables associatifs et élus locaux (sous conditions de durée notamment)



Aménagements d'épreuves possibles si handicap :

conditions matérielles, aménagement de la durée des épreuves, temps entre les épreuves, accompagnements spécifiques...





Le recrutement direct sur emplois permanents

- Pour tout public .
- Possible dans les **1^{ers} grades de la catégorie C** de certaines filières :
 - **Adjoint administratif**
 - **Adjoint technique**
 - **Adjoint d'animation**
 - **Adjoint du patrimoine**
 - **Agent social**
 - **Opérateur des activités physiques et sportives**
- Recrutement en qualité de **stagiaire durant un an**, puis titularisation ou licenciement si capacités professionnelles insuffisantes.
- Rémunération calculée sur la base d'un grille indiciaire.





Le recrutement sans concours réservé aux BOETH :

Article 38 (Loi n°84-53)

➤ Recrutement dérogatoire à la règle du concours possible :

- sous la forme de contrat d' 1 an dans un premier temps avec vocation à être titularisé ;
- dans une emploi de **catégorie A, B ou C** ;
- sous conditions :
 - **posséder les diplômes** requis pour l'accès aux concours externe de l'emploi visé
 - Exemple : ATSEM avoir le CAP Accompagne éducatif Petite Enfance
 - **compatibilité du handicap avec l'emploi visé**
- Suivi d'une formation d'intégration au CNFPT
- L'issue du contrat :
 - **Titularisation** , si l'agent donne satisfaction
 - **Prolongation** pour la durée des congés autres que congés annuels réguliers, temps partiel
 - **renouvellement** : faute de capacités suffisantes à remplir les missions
 - **Licenciement en cas d'inaptitude à remplir les missions** et droit au versement des allocations chômage



Le recrutement sous contrat sur emplois permanents et temporaires



- Si Le recrutement par concours demeure le dispositif de droit **le recrutement d'agents contractuels** peut être **envisageable dans toutes les catégories A, B ou C**, dans plusieurs situations, sur des emplois permanents ou temporaires, prévues par la loi n°84-53:

Accroissement temporaire d'activité (emploi temporaire) - Art 3.I 1°	Maxi 12 mois sur 18 mois.
Accroissement saisonnier d'activité (emploi temporaire) - Art 3.I 2°	Maxi 6 mois sur 12 mois.
Contrat de projet pour mener à bien un projet déterminé (emploi temporaire) - Art 3.II	De 1 à 6 ans;
Remplacement temporaire d'agent occupant un emploi permanent - Art 3-1	Dans la limite de l'absence de l'agent.
Dans l'attente du recrutement d'un fonctionnaire sur un emploi permanent - Art 3-2	
En l'absence de cadre d'emplois correspondant- Art- 3- 3 1°	
Si les besoins des services ou la nature des fonctions le justifie et en l'absence de recrutement de fonctionnaire Art- 3- 3 2°	Maxi 3 ans renouvelable expressément dans limite de 6 ans au total.
Communes de <de 1000 hab. et groupements de <15 000 Hab. Art- 3- 3 3°	Possibilité de CDI au-delà de 6 ans.
Pour les emplois dont le temps de travail est inférieure à 50 % . Art- 3- 3 4°	
Pour les emplois des communes < 2 000 habitants et des groupements de communes <10 000 habitants dont la création ou la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public- Art- 3- 3 4°	Possibilité de nomination si réussite à un concours .





Le contrat de projet

- **Le contrat de Projet** permet à un employeur territorial de recruter une personne dans un **emploi temporaire** (*non permanent*).
 - ❑ Pour toutes les catégories A, B et C.
 - ❑ **Durée déterminée** : de 1 à 6 ans
 - ❑ **Rémunération** selon :
 - Fonctions exercées par l'agent
 - Qualification requise pour leur exercice
 - Qualification détenue par l'agent
 - Expérience professionnelle
 - Résultats professionnels
 - Résultats collectifs du service
 - ❑ **A l'issue du contrat**
 - Le contrat de projet **ne donne pas droit** à un contrat à durée indéterminée (CDI), ni à une titularisation (vous ne devenez pas automatiquement fonctionnaire par ce biais).





- **Contrat de droit privé, régi par le code du travail, possible dans la FPT**

Apprentissage dans la FPT =
Une formation en alternance
+ Un diplôme (du CAP au Bac +5)
+ Un contrat de travail et un revenu

- A partir de 16 ans et **sans limite d'âge pour les travailleurs handicapés;**
- Durée de **1 à 4 ans;**
- Une **rémunération calculée sur la base du SMIC (de 27% à 100%)** en fonction de l'âge et du niveau de diplôme préparé ;
- Possibilité pour les BOETH d'être titularisés à l'issue du contrat d'apprentissage occupé (**dispositif en place jusqu'au 06/08/2025**), sur l'emploi selon une procédure déterminée par décret).



Les contrats aidés : parcours emploi compétences

CUI-CAE - PEC



- CDD de **droit privé**, régis par le code du travail, possible dans la FPT;
 - destinés aux publics les plus éloignés du marché du travail, ouverts aux personnes handicapées **sans limite d'âge** , pour acquérir des compétences, de l'expérience et se former.
 - prescrits** dans le cadre d'un contrat d'accompagnement dans l'emploi (CAE-CUI) par **Pôle Emploi ou Cap Emploi** ;
 - Durée : de **9 mois** à 24 mois ;
 - de 20h /semaine à un temps complet** ;
 - Rémunération : calculée **en référence au SMIC**.

Nota : Pas de contrat de professionnalisation dans la FPT





Les conditions générales d'accès la Fonction Publique, en tant que fonctionnaire

- **Nationalité française** ou d'un pays de l'Union Européenne ou de l'espace Economique Européen.
- **Disposer de ses droits civiques et électoraux** en France ou dans son pays d'origine ;
- N'avoir fait l'objet d'**aucune condamnation inscrite au bulletin n°2 du casier judiciaire qui soit incompatible avec les fonctions exercées** ;
- Si vous êtes français : **justifier votre recensement militaire** et votre participation à la journée défense et citoyenneté ;
- Si vous êtes citoyen européen, être en situation régulière au regard des obligations de service national de votre pays d'origine ;
- **Être physiquement apte à exercer ses fonctions.** Cette aptitude est vérifiée au cours d'un examen médical réalisé par un médecin généraliste agréé.



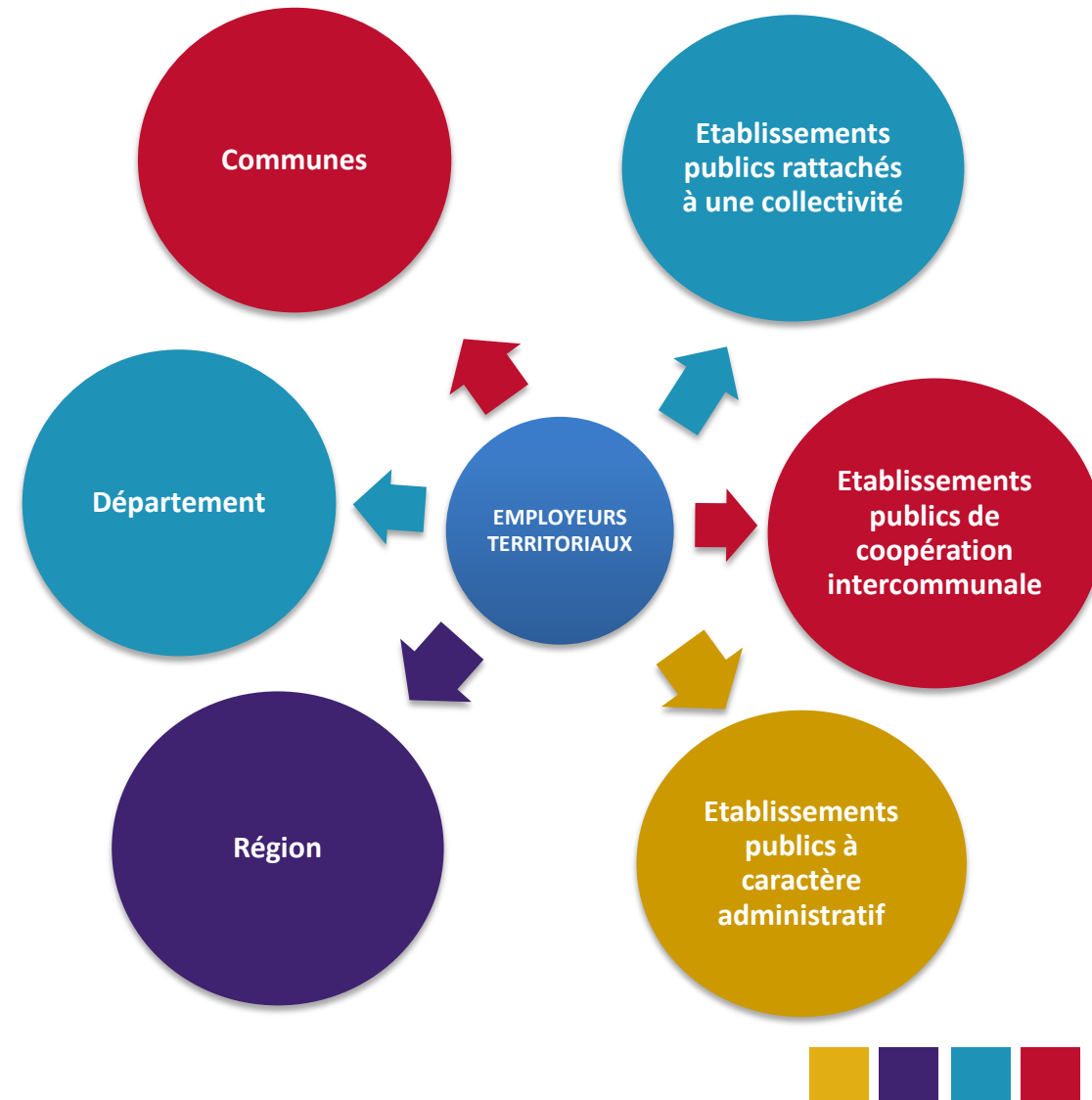


QUELLES OPPORTUNITÉS SUR LE MARCHÉ DE L'EMPLOI TERRITORIAL DANS LA HAUTE- GARONNE ?





Les employeurs territoriaux en Haute-Garonne

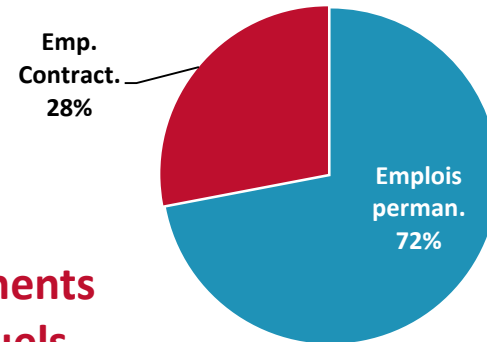
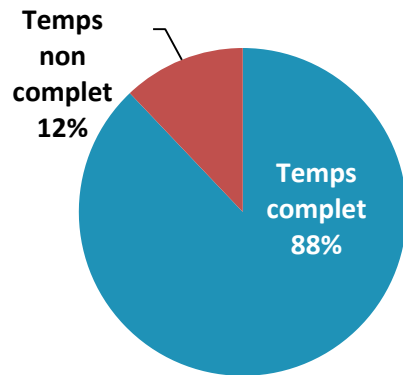
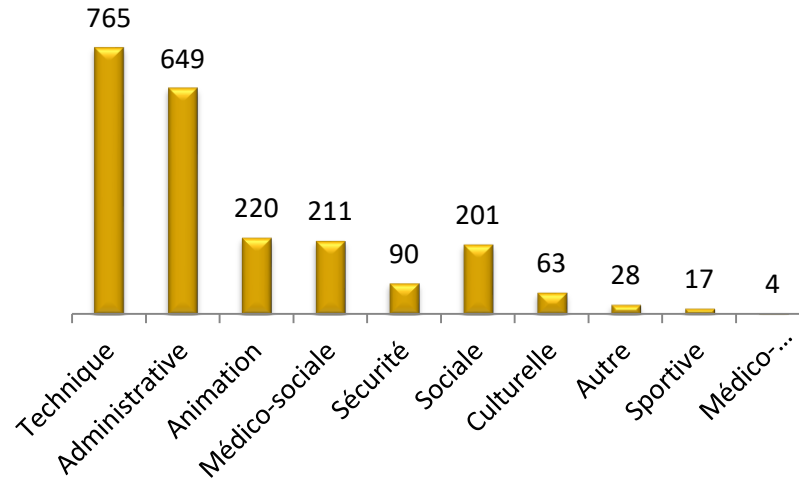
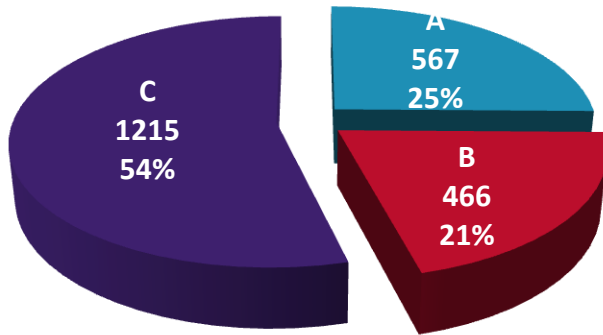


- 588 Communes
- 1 Métropole
- 2 Communautés d'agglomération
- 14 Communautés de Communes
- 75 CCAS-CIAS
- 19 Syndicats à vocation unique
- 24 Syndicats à vocation multiple
- 81 Autres établissements



Offres d'emploi depuis le 1er janvier 2021

2248 postes au 15/10/2021



53% des postes permanents ouverts aux contractuels





Top 10 des métiers recherchés par catégorie hiérarchique

A

Travailleur ou travailleuse social	57
Éducateur ou éducatrice de jeunes enfants	46
Chef ou cheffe de projet études et développement des systèmes d'information	20
Infirmier ou infirmière	20
Chargé ou chargée d'études environnement	18
Responsable territorial ou territoriale d'action sociale	17
Chargé ou chargée du développement territorial	16
Instructeur ou instructrice gestionnaire des marchés publics	13
Chef ou cheffe de projet foncier, urbanisme et aménagement	13

B

Enseignant ou enseignante artistique	18
Instructeur ou instructrice gestionnaire de dossiers	18
Chargé ou chargée d'opération de construction	17
Administrateur ou Administratrice systèmes et bases de données	15
Chargé ou chargée d'études environnement	15
Animateur-éducateur ou animatrice-éducatrice sportif	14
Instructeur ou instructrice gestionnaire des marchés publics	13
Chargé ou chargée de support et services des systèmes d'information	12
Assistant ou assistante de gestion des ressources humaines	12
Instructeur ou instructrice gestionnaire des autorisations d'urbanisme	11

C

Assistant ou assistante éducatif petite enfance	111
Animateur ou animatrice enfance-jeunesse	83
Policier ou policière municipal	81
Animateur ou animatrice éducatif accompagnement périscolaire	80
Aide-soignant ou aide-soignante	64
Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux	57
Assistant ou assistante de gestion administrative	52
Ouvrier ou ouvrière de maintenance des bâtiments	40
Jardinier ou jardinière	32
Assistant ou assistante de gestion des ressources humaines	31
Agent de propreté des espaces publics	29



Top des métiers recherchés par Filière d'emplois (cat. C)

Agent d'exploitation et d'entretien de la voirie et des réseaux divers	57
Ouvrier ou ouvrière de maintenance des bâtiments	40
Jardinier ou jardinière	32
Agent de propreté des espaces publics	25
Chargé ou chargée de propreté des locaux	24
Agent de restauration	23
Responsable de production culinaire	20
Agent de services polyvalent en milieu rural	20
Chargé ou chargée de travaux espaces verts	17

Filière Technique

Assistant ou assistante de gestion administrative	50
Assistant ou assistante de gestion des ressources humaines	31
Secrétaire de mairie	24
Chargé ou chargée d'accueil	23
Instructeur ou instructrice gestionnaire des autorisations d'urbanisme	18
Assistant ou assistante de gestion financière, budgétaire ou comptable	18
Assistant ou assistante de direction	9
Instructeur ou instructrice gestionnaire des marchés publics	8
Officier ou officière d'état civil	6
Coordonnateur ou coordonnatrice budgétaire et comptable	5

Filière Administrative





Top des métiers recherchés par Filière d'emplois (cat. C)

Filière Animation

Animateur ou animatrice éducatif accompagnement périscolaire	80
Animateur ou animatrice enfance-jeunesse	79
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	11
Responsable de structure d'accueil de loisirs	11
Directeur ou directrice enfance-jeunesse-éducation	2

Assistant ou assistante éducatif petite enfance	85
Aide-soignant ou aide-soignante	58

Filière Médico-sociale

Filière sociale

Agent d'intervention sociale et familiale	12
Assistant ou assistante éducatif petite enfance	10
Agent d'accompagnement à l'éducation de l'enfant	10
Aide à domicile	9
Aide-soignant ou aide-soignante	6

Chargé ou chargée d'accueil en bibliothèque	5
Bibliothécaire	4
Chargé ou chargée des publics	2

Filière Culturelle





Les domaines d'emplois en tension

Restauration collective

- Agents de restauration, cuisiniers, responsables d'unités de production et de services de restauration collective

Animation socio-culturelle

- animateurs périscolaires, centres de loisirs

Interventions techniques bâtiments/ Voirie/ Assainissement

- Agents polyvalents, ou ouvriers spécialisés, tous corps de métiers

Petite enfance

- Auxiliaires de puériculture, ATSEM en crèches et en écoles maternelles

Aide à la personne

- Accompagnement de personnes âgées à domicile (soins d'hygiène, entretien, portage et aide au repas)

Gestion des ressources/ fonctions Support

- Gestion des carrières, des paies, de la comptabilité et des budgets, gestion de marchés publics

Urbanisme

- Instructeurs de permis de construire

Informatique et numérique

- Techniciens et administrateurs de réseaux, chargé d'études, de projets numériques et de digitalisation, conseillers numériques, web manager

Pilotage des ressources

- Secrétaires de mairie, responsables des services administratifs, des responsables services techniques



ENGAGER UNE DÉMARCHE DE RECHERCHE D'EMPLOI EFFICIENTE, PERTINENTE ET RÉALISTE





Être acteur de son projet professionnel.



- **Réaliser un bilan de son parcours**

- Quelles expériences, quelles formations, quelles compétences, quelles compétences transférables ?



- **Identifier les métiers de la FPT** vers lesquels vous souhaitez vous orienter

- Se rapporter aux **répertoire des métiers de la FPT**.
- Découvrir les activités et compétences requises .



- **Découvrir les métiers sur le terrain, pour valider vos orientations**

- Rencontrer des professionnels.
- Réaliser des enquêtes métiers, des **stages ou des PMSMP**.



- **Identifier les voies d'amélioration par la formation**

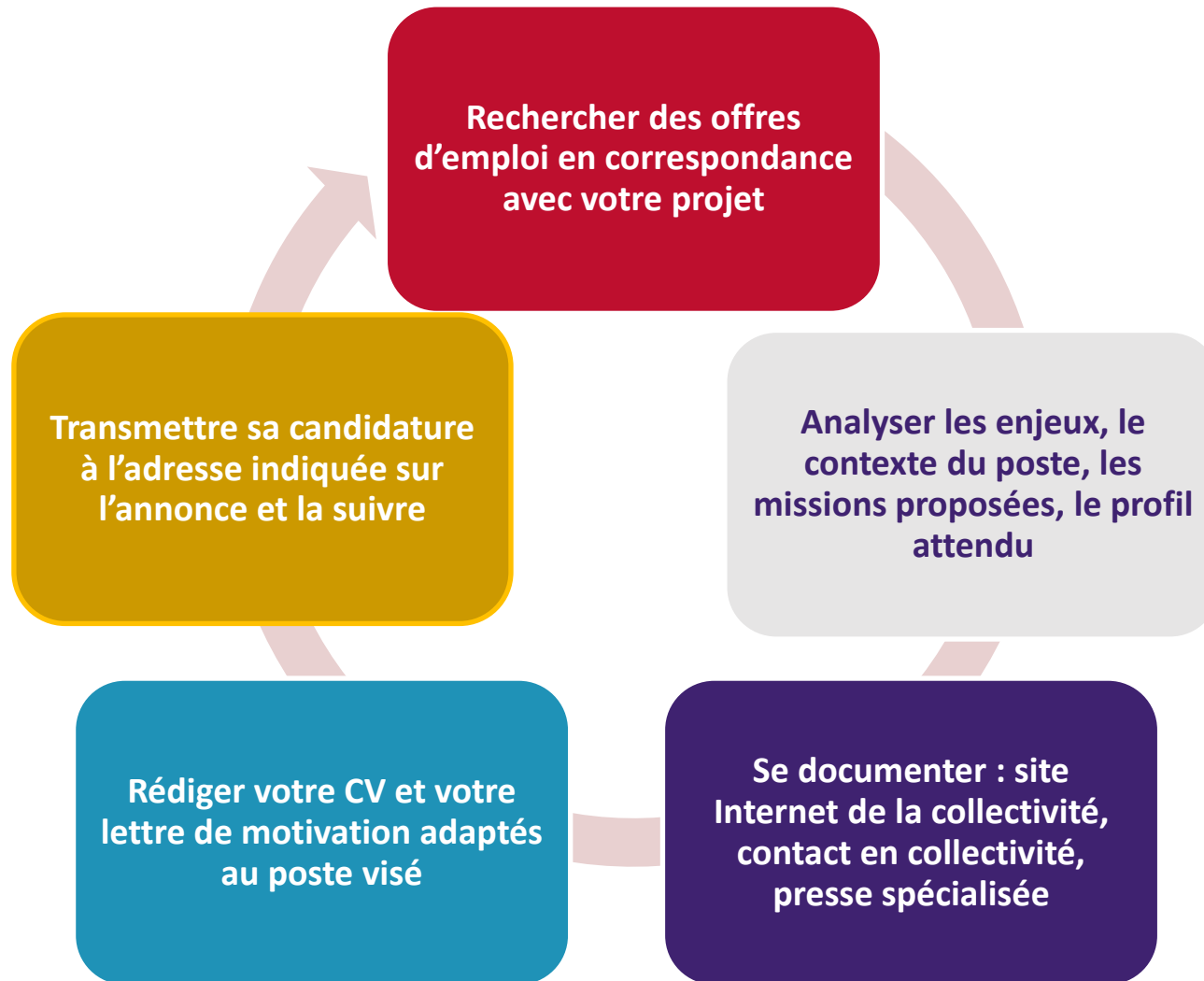
- Identifier **les formations** nécessaires à la réalisation de votre projet, appréhender les financements possibles (CPF)



- **S'imprégner de l'environnement territorial**

- Suivre **les MOOC du CNFPT**







UN CV ACTUALISE

CV avec une mise en forme
moderne , synthétique et
structuré, sans être succinct

Avec une photo adaptée
(pas de tee-shirt à
bretelles, fond neutre,...)



Objectifs du CV

- Présenter de manière pertinente votre expérience (et l'illustrer), vos compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être)
- Faciliter la compréhension de ce que vous avez fait, mais surtout de ce que vous pouvez faire (votre potentiel)
- Mettre en valeur la qualité de votre candidature : convaincre l'employeur de l'intérêt de vous rencontrer
- Décrocher un entretien





Conseils pour la rédaction de CV



- Effectuer un état des lieux de vos compétences (savoir, savoir-faire, savoir-être)
- Recenser des réalisations, des activités, des projets, des résultats obtenus (pour illustrer vos expériences, vos stages, vos immersions)



Soigner la présentation

Être clair et concis

Cibler ses compétences en fonction de l'emploi visé

Rester factuel mais précis

Veiller à l'orthographe

Les oublis importants (coordonnées tel, mèl, adresse postale ...)

Les phrases

Les informations trop floues ou incomplètes

L'absence d'illustration de vos expériences :
donner des ex. de vos réalisations

Les abréviations
incompréhensibles





UNE LETTRE DE MOTIVATION POUR VALORISER ET SE PROJETER DANS L’EMPLOI .



1. Mise en avant de la structure qui recrute

Reformuler le contexte de recrutement, les enjeux du projet politique, les besoins, les données socio démographiques



2. Mise en avant des compétences et expériences majeures transférables

Argumenter votre offre de service : formation/ compétences / expériences majeures transférables



3. Projection dans le poste

Permettre de confirmer une opérationnalité rapide, la vision du travail avec l’autorité territoriale / les chefs de services/ les agents/ les partenaires, les usagers de la structure.





CV – lettre de motivation : les clefs d’une bonne candidature



UNE LETTRE DE MOTIVATION STRUCTUREE

1

• L’en-tête

- Vos coordonnées et celles de la collectivité ou établissement public.
- **L’objet** : référence de l’annonce ou candidature spontanée.

2

• L’introduction

- Elle doit capter le lecteur. Parler de la structure publique territoriale, des informations que vous avez pu obtenir, en lien avec le poste visé. Le lecteur doit comprendre pourquoi vous candidatez.

3

• Le développement

- **Candidature spontanée** : Citez des exemples tirés de votre expérience et montrez ce que vous pouvez apporter à la collectivité.
- **Réponse à annonce** : Montrez ce qui vous intéresse dans l’annonce et faites le lien avec votre propre expérience, citez vos points forts, savoir-faire, qualités et argumentez notamment autour de votre expérience professionnelle.

4

• Proposer une rencontre

5

• La formule de politesse (simple et directe) et votre signature



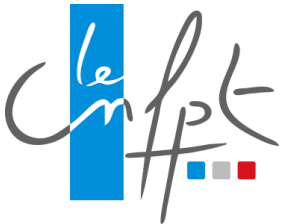


- **Site emploi territorial** : www.emploi-territorial.fr
 - Offres d'emploi des structures publiques territoriales sur toute la France .
 - Création de compte pour alertes et mise en visibilité du CV auprès des employeurs sur les métiers préalablement ciblés.



- **Mobilités** : www.mobilites-fpt.fr/
 - Application pour appréhender les métiers les plus usants de la FPT, les compétences transférables, des pistes d'orientation professionnelle plus adaptée à sa situation de santé.

- **Répertoire des métiers de la FPT** : www.cnfpt.fr/evoluer/lemploi-fpt/le-repertoire-des-metiers
 - Présentation des 250 métiers de la FPT, compétences associées, activités, accès , pré-requis.



- **MOOC du CNFPT** : www.fun-mooc.fr/fr/etablissements/centre-national-de-la-fonction-publique-territoriale-cnfpt/
 - Plateforme de formations à distance et gratuite proposées par le CNFPT , pour découvrir leur organisation, les institutions territoriales, leurs missions, les fondements réglementaires de certaines politiques publiques, des thématiques d'actualité dans la FPT

- **Wikiterritorial** : www.wikiterritorial.cnfpt.fr
 - Portail documentaire sur la FPT : vidéos, ressources juridiques, articles, préparation de concours





LES AIDES DU FIPHFP AUX EMPLOYEURS ET AUX AGENTS ET LEUR MOBILISATION

(conventionnement CDG31 / FIPHFP)

Montant et structuration des aides à la date du 16.11.2021



À quoi correspond la RQTH



La reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) permet à la personne concernée de **bénéficier de mesures** favorisant l'insertion professionnelle des personnes handicapées.

La RQTH est attribuée pour une durée d'**1 à 10 ans**. Elle peut également être attribuée **à vie dans certaines situations**.

Si vous êtes en recherche d'emploi, la RQTH peut vous faire bénéficier :

- d'une **priorité d'accès à des formations** financées par votre compte personnel de formation ou/et par l'Agefiph ou le FIPHFP, ou **d'une orientation** vers des dispositifs adaptés d'accompagnement et d'insertion/reclassement en milieu dit « ordinaire », ou en milieu dit « protégé »,
- de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés (OETH),



À quoi correspond la RQTH?



- de l'accès à un **bilan de compétences** adapté à votre situation et à des formations qualifiantes,
- de l'accès à **des dispositifs spécifiques** d'insertion vers l'emploi : stages, contrats d'apprentissage, contrats aidés dans le cadre des parcours emploi compétences (PEC), soutien des réseaux spécialisés « Cap Emploi » et « Agefiph », aide à la création ou reprise d'entreprise, ...
- d'un **aménagement de concours** ou d'un recrutement contractuel spécifique pour l'accès à un emploi dans la fonction publique.



Un statut à communiquer, ou pas, à son employeur ?



👉 **Le bénéficiaire d'une RQTH n'est pas tenu d'en informer son employeur.** Votre hiérarchie et vos collègues n'ont pas à être informés de votre RQTH, sauf si, en accord avec votre employeur, vous souhaitez **communiquer sur votre handicap afin qu'il soit mieux pris en compte.**

👉 **Parler de sa RQTH est une façon de dire que vous pouvez travailler** mais que vous ne pouvez pas, ou plus, faire certaines choses, ou que vous avez besoin de plus de temps, ou d'aides techniques ou de formation, à cause de votre handicap.

👉 **C'est un outil pour se donner toutes les chances de conserver son emploi ou d'en trouver un qui soit compatible avec votre situation.**





Les aides du FIPHFP pour faciliter votre insertion

Créé par la loi n°2005-102 du 11 février 2005, le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction publique (FIPHFP) est un **acteur essentiel de la politique du handicap dans la fonction publique**.

La gestion administrative est confiée à la Caisse des Dépôts et Consignations.

Le FIPHFP vise à :

- **Recenser** les travailleurs en situation de handicap présents dans la Fonction Publique par le biais de la Déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés (DOETH).
- **Recouvrer** la contribution des employeurs publics qui ne respectent pas le taux d'emploi de 6 %.

👉 En contre partie :

Le FIPHFP **finance des aides au recrutement et au maintien** dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans la Fonction Publique.



Les aides du FIPHFP pour faciliter votre insertion

Le CDG31 conventionne avec le Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées dans la Fonction Publique (FIPHFP) depuis 2010.

Signature le 10 septembre 2020 de la **4^{ème} convention (2020-2023)**.

👉 10 années d'actions concrètes auprès des employeurs territoriaux de la Haute-Garonne ont permis de :

- **Favoriser l'emploi des personnes en situation de handicap.**
- **Aider à leur maintien dans l'emploi.**
- **Valoriser l'apprentissage.**

Un partenariat pour poursuivre la mise en œuvre d'une politique handicap au sein de la fonction publique territoriale.



👉 Les formations :

- Le FIPHFP finance les formations destinées à compenser le handicap de l'agent, afin de favoriser son intégration, son maintien dans l'emploi ou sa reconversion professionnelle.
- Le FIPHFP finance également les actions à destination du collectif de travail (communication, information, sensibilisation) ou à destination des personnes exerçant des fonctions particulières d'accompagnement (correspondant handicap, tuteur..).





👉 L' apprentissage :

- La rémunération de votre indemnisation en tant qu'apprenti est prise en charge à hauteur de 80 % par le FIPHFP.
- Le FIPHFP peut vous verser (sous réserve de l'accord de l'employeur) une prime d'insertion au début de la période d'apprentissage visant à couvrir les frais inhérents à la prise de fonction (1 525 €).



👉 L' aménagement du poste de travail :

- Vous pouvez bénéficier de mobiliers ergonomiques : fauteuils, bureaux, coussins et outils bureautiques adaptés à votre handicap.
- Votre poste de travail numérique peut être totalement accessible grâce à la mise en accessibilité des sites internet et applicatifs web ainsi que la mise à disposition de lecteurs d'écran.
- Vous pouvez également bénéficier d'aménagements facilitant le télétravail (*prolongation des aides exceptionnelles Covid-19 jusqu'au 31 décembre 2021*).





👉 Les déplacements :

- Il est possible d'aménager un véhicule adapté pour vos déplacements domicile-travail ou pour une utilisation professionnelle.
- Les transports domicile-travail et les déplacements dans le cadre de l'activité professionnelle sont également pris en charge.





Rendez-vous sur le site internet du CDG31 :



www.cdg31.fr



www.fiphfp.fr





LE CDG31
CONSEIL ET EXPERTISE